



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 24 JUIN 2013

DELIBERATION N° DEL066-13

*Certifiée exécutoire par le Maire
Publiée le*

L'an deux mille treize, le 24 juin à dix-neuf heures,
Le conseil municipal, légalement convoqué par le Maire le 18 juin 2013, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de M. Pierre VERRI, Maire de la commune.
Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance et en assure la présidence.

Présents :

Mmes I. BEREZIAT, A. BONNIN-DESSARTS, S. BRANON-MAILLET, M. BREUILLE, C. EGEA, C. PICCA,
C. POLENTINI, C. TISON et MM. J-M. BERINGUIER, P. BERTHOLLET,
H. EL GARES, J-C. GUERRE-GENTON, B. LEBRUN, A. LEFORT, L. MOTTE, G. MORIN, J. PAVAN,
Y. PERRIER, P. VERRI, C. SERGENT.

Pouvoirs :

M. Rahim BAH (Pouvoir à H. EL GARES en date du 22/06/13)

Absents excusés :

Mmes N. AMBREGNI, J. BEAUGEON, H. MIOLLAN, M-F. PELLEGRIN, G. PROSCHE-LEMAIRE et
MM. J. DESMOULINS, M. ISSINDOU, A. PERCONTE.

Mme Alberte BONNIN-DESSARTS a été élue secrétaire de séance.

**OBJET : Tarifs de location des salles culturelles :
Grange Michal, salle des fêtes et salle à vocation
multiple (année 2013-2014).**

Rapporteur : Isabelle BEREZIAT

M. le Maire expose au conseil municipal :

M. le Maire propose au conseil municipal la mise à jour annuelle des tarifs de location des salles festives et culturelles (grange Michal, salle des fêtes, salle à vocation multiple (SAVM)) pour la saison 2013-2014 (du 1/9/13 au 31/8/14).

Il est rappelé que ces locations sont réservées aux seuls habitants de la commune. Néanmoins, le conseil municipal autorise M. le Maire à louer ces salles à d'autres partenaires en fonction de l'objet de la manifestation. Les associations de Gières en disposent gratuitement pour leurs activités, sous réserve de suivre les procédures habituelles de réservations préalables auprès du service administratif de la mairie.

Lors de la remise des clés, un état des lieux sera effectué avec un agent. Un nouvel état des lieux sera fait à la fin de la location. Si celui-ci n'était pas conforme la caution ne serait pas rendue.

	TARIFS 2012-2013		TARIFS 2013-2014	
	Augmentation (+ 2,3 %)	Arrondi	Augmentation (+2,0 %)	Arrondi
1 - LOCATION (paiement à la réservation)				
Grange Michal	234,93	235	239,63	240
Salle des fêtes	352,40	352	359,45	359
SAVM	352,29	352	359,34	359
2- CAUTION (dépôt du chèque à la réservation)				
Grange Michal	406,56	407	414,70	415
Salle des fêtes	609,96	610	622,16	622
SAVM	609,96	610	622,16	622
3- NETTOYAGE (montant éventuellement déduit du dépôt de caution)				
Grange Michal	83,71	84	85,39	85
Salle des fêtes	125,60	126	128,12	128
SAVM	125,60	126	128,12	128

M. le Maire propose au conseil municipal :

- d'adopter ces tarifs,
- de dire que les recettes seront perçues sur le compte 70 « Produits des services du domaine et ventes diverses ».

Conclusions : La présente délibération est approuvée à l'unanimité.

Ont signé au registre
les membres présents.

Gières, le 24 juin 2013.

Pour extrait conforme,
Le Maire,

Pierre VERRI

